

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	133 (1988)
Heft:	3
Artikel:	Menace et dissuasion : la stratégie dissuasive de la Suisse à l'âge nucléaire : condensé d'un exposé du divisionnaire Gustav Däniker à l'occasion du récent cours d'information de la div camp 2
Autor:	Däniker, Gustav
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-344828

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menace et dissuasion

La stratégie dissuasive de la Suisse à l'âge nucléaire

**Condensé d'un exposé du divisionnaire Gustav Däniker
à l'occasion du récent cours d'information de la div camp 2**

De quoi s'agit-il à propos du thème de la dissuasion?

La position en Europe du petit Etat neutre a été mise en question plusieurs fois durant ce siècle. Particulièrement depuis 1945, époque d'irruption de l'âge nucléaire, s'exprima le doute qu'une défense autonome et, de ce fait, une indépendance nationale ne serait plus possible pour un peuple de quelques millions d'habitants, ne disposant pas de ressources propres. D'autres petits Etats, en premier lieu ceux qui furent l'objet d'agression et d'occupation au cours de la seconde guerre mondiale, s'intégrèrent à un système d'alliance. L'idée selon laquelle seule une défense collective peut encore apporter protection est très répandue de nos jours.

Malgré tout, une série de petits Etats continuèrent de miser sur la neutralité. La Finlande, la Suède, l'Autriche et la Yougoslavie, ainsi que l'Irlande, se tinrent à l'écart des alliances militaires pour des raisons fort diverses. A l'exception de l'Irlande, ils entretiennent tous un potentiel militaire en partie respectable, en vue du maintien de leur indépendance.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces solutions partiellement intéressantes

aussi pour nous. Nous nous limitons par la suite à la question de la capacité défensive du petit Etat neutre qu'est la Suisse. Il s'agit de l'essence et de l'effet de la stratégie de dissuasion helvétique à l'époque nucléaire. Ce qui compte, c'est, entre autres, de dégager si le calcul coût/rendement de la part d'un agresseur potentiel a en somme encore cours, s'il joue encore malgré nos moyens par force limités, et avec quel effet.

Est-ce que notre but primaire avoué, contribuer par la préparation à la défense à prévenir la guerre, a encore véritablement une chance? Est-ce que le puissant, en premier lieu celui qui dispose d'un armement nucléaire, ne dispersera pas aux quatre vents tous nos arguments? Sommes-nous encore en mesure d'opposer quoi que ce soit à sa supériorité patente? Et, si oui, quoi, en fait?

Ce n'est pas en dernier lieu qu'il convient aussi de soulever la question de la menace. Existe-t-elle encore et en quoi consiste-t-elle? Ou bien, en d'autres termes: Est-ce que la défense d'un petit Etat a encore un sens si elle reste largement inefficace face au danger principal, celui de l'anéantissement nucléaire? Et il faut répondre encore à la question actuellement souvent posée de l'actualité d'une défense, alors

que se dessinent des pas concrets de désarmement sur le plan de la détente stratégique, alors que les dangers d'origine civile et écologique se font toujours plus menaçants. Est-ce que, en soi, la pensée en catégories militaires n'est pas dépassée?

Ainsi, notre sujet réclame une présentation de la chose en elle-même et, également, une appréciation critique à la lumière des arguments contraires les plus courants. Il est évident que cette exigeante double tâche ne saurait être résolue ici qu'à grands traits.

Qu'appelle-t-on dissuasion et comment a-t-elle joué jusqu'à nos jours?

La notion de «dissuasion» est ancrée dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse.

La Commission d'étude pour les questions stratégiques (Commission Schmid), dans les papiers de laquelle le terme de «dissuasion» apparaît pour la première fois comme synonyme de notre stratégie d'empêchement, s'exprime ainsi à ce propos: «La tâche première découlant pour notre stratégie des buts fixés (maintien de la paix dans l'indépendance, liberté d'action des autorités, protection de la population et maintien de notre intégrité territoriale) est ainsi celle de la «dissuasion». Nous comprenons par là un comportement stratégique visant à dissuader un adversaire potentiel, avec tous les moyens à notre disposition, de s'attaquer à notre pays, à sa popula-

tion et à son indépendance, même si manque à l'arsenal de ces moyens la dissuasion stratégique au sens restreint, comme la menace crédible de représailles au moyen d'armes nucléaires à longue portée. Les moyens d'une telle stratégie de «dissuasion», telle qu'elle est accessible au petit Etat, peuvent être de nature politique, économique, financière et militaire; ils comprennent aussi la défense civile.

»Après comme avant vaut le principe qu'une influence préventive, «dissuasive», découle en grande partie d'une préparation adéquate de la défense. Le prix de l'agression, le risque encouru par l'assaillant, doit être fixé aussi haut que possible.»

Ces réflexions furent reprises par la suite par le Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse (conception de la Défense générale) du 27.6.73. Le Conseil fédéral y distingue diverses tâches stratégiques principales: maintien de l'indépendance en période de paix relative, maintien de la paix en général et règlement des crises, conduite de la guerre, atténuation des dégâts et sauvegarde de la survie ainsi que résistance en territoire occupé par l'ennemi.

Mais le Conseil fédéral consacre le plus de place à la tâche principale: éviter la guerre par la préparation à la défense (dissuasion). Le texte comprend la théorie effective de notre option stratégique fondamentale; il ne peut être évoqué ici qu'en extraits: «Le poids principal de notre politique de sécurité et de nos mesures stratégiques

doit porter sur la prévention des conflits. Prévenir la guerre, c'est adopter une attitude stratégique qui soit de nature à inciter les adversaires virtuels à renoncer au déclenchement d'un conflit armé. Il importe de leur faire comprendre qu'il existe une disproportion flagrante entre l'avantage qu'ils se proposent d'obtenir et le risque encouru. Ce risque consiste, pour l'adversaire, en pertes de prestige, de forces armées, de potentiel militaire et de temps; il s'agit aussi des atteintes à ses intérêts idéologiques, politiques et économiques.» (Rapport sur la politique de sécurité 73, p. 15.)

Le terme de «dissuasion» qui, par là, a été introduit dans le débat suisse sur les problèmes de défense dérive du verbe latin «dissuadere»; il signifie déconseiller, retenir, décourager. On dissuade ainsi l'agresseur potentiel d'attaquer, tout en lui fournissant en même temps les arguments de son renoncement. Il devrait prendre en compte un surcroît de désavantages en comparaison des bénéfices qu'il pourrait éventuellement recueillir.

Ainsi, la dissuasion comprise comme une inhibition des visées agressives se distingue du concept germanique plus dur de l'Abschreckung, lequel se fonde sur la menace et la capacité de mesures de représailles. Celui qui pratique la dissuasion ne menace pas de mesures de rétorsion brutales comme le fait la stratégie nucléaire. Il menace toutefois de causer un certain dégât disproportionné par rapport au but recherché.

En vérité, cette menace ne doit pas être une simple affirmation gratuite ni un coup de bluff. Au contraire, elle doit être crédible, même s'il s'agit de la dissuasion du faible au fort. Ce dernier, par le truchement de preuves tangibles, doit en arriver à la conclusion que le renoncement à une agression est dans son propre intérêt. Que, par là, la dissuasion puisse comprendre également une composante d'«offre d'avantages» apparaît nettement. Il y aura lieu d'y revenir par la suite.

Toute une série de facteurs dissuasifs se laissent découvrir à la lumière de notre histoire, facteurs qui ont encore leur signification de nos jours, même si c'est de façon adaptée.

La force élémentaire et l'humeur batailleuse des anciens Confédérés étaient craintes loin à la ronde. Le respect qu'ils s'acquièrent par là en Europe permit l'édification de l'encore jeune petit Etat au milieu d'empires puissants.

L'effondrement de l'ancienne Confédération constitue un exemple négatif: la vigueur interne et la volonté de défense s'assoupirent; la Suisse fut vaincue militairement et fut quinze ans durant un pays occupé. Le résultat en fut des souffrances indicibles de la population; des milliers de jeunes Suisses périrent en Russie pour un potentat étranger.

Après 1815, la Suisse reconstitue son armée, d'abord extrêmement lentement, puis à une cadence plus rapide et avec davantage d'efficacité. Les

milices, qui au début laissaient une impression plutôt anodine, n'en bénéficiaient pas moins de la bonne réputation des mercenaires suisses qui, il y avait peu, avaient combattu dans les rangs de nombreuses armées étrangères. Leur courage, mais aussi leur discipline militaire, leur fidélité au drapeau continuaient d'être proverbiaux.

Aucun effet dissuasif ne découla de la guerre du Sonderbund – un conflit entre troupes aussi bonnes, respectivement aussi mauvaises les unes que les autres. Toutefois, déjà lors de l'affaire de Neuchâtel se manifesta un certain effet dissuasif de l'armée de milice. Les plans de défense du général Dufour font montre d'une solide confiance en soi. La Prusse, l'assaillant potentiel, devait supposer qu'une guerre serait très lourde en pertes. D'une façon générale, l'affaire de Neuchâtel est un objet de démonstration en matière de dissuasion du plus fort par le plus faible, car de nombreux facteurs jouèrent alors un rôle, qui ne reposaient pas directement sur le rapport des forces armées, mais qui furent néanmoins mis à profit: l'environnement politique, le rôle d'intermédiaire joué par des amis, la bonne réputation historique de l'appareil militaire suisse et le nimbe psychologique de la ferme volonté du peuple suisse de ne vouloir tolérer aucune immixtion étrangère.

C'est avec la guerre franco-allemande de 1870-71 que commença la série des occupations des frontières, couronnées de succès, par les Confédé-

rés. Il est patent que la dissuasion a joué au cours de cette grande guerre européenne et de deux guerres mondiales. Dans les trois cas, la Suisse était prête au combat, en dépit de lacunes matérielles de son potentiel de défense, et n'a laissé aucun doute quant au fait qu'elle recourrait aux armes pour se défendre opiniâtrement. Il existe une série de témoignages étrangers selon lesquels notre capacité de défense dans son ensemble fut estimée élevée. Les plans d'invasion allemands contre notre pays durant la seconde guerre mondiale sont particulièrement éloquents. L'armée allemande ne disposa plus librement, à partir de 1941, du nombre respectable de divisions et de troupes d'appui qu'elle estimait nécessaires pour asservir la Suisse.

D'autres facteurs de dissuasion, que personne ne veut nier, en prirent un certain poids: neutralité envers chacun, production d'armements en échange de biens, plaque tournante financière, point de jonction pour des contacts, transit alpin sous certaines conditions. On pouvait présenter à l'adversaire potentiel l'avantage qu'il avait à une Suisse intacte, mais ce n'est pas en dernier lieu que l'on put maintenir un haut niveau d'indépendance grâce à la préparation sur le plan militaire. Certes, la neutralité fut agressée ici ou là, mais elle continua d'exister. La presse demeura un autre champ libre en dépit de la censure et, le plus important: le peuple suisse, son Parlement et son gouvernement demeurèrent libres, durant toute la durée

de la guerre, de façonner l'histoire du pays comme bon leur semblait. Il y eut bien des adaptations qui allaient pour certains trop loin et trop peu pour d'autres, lesquels voulaient diminuer le risque d'une attaque, mais il n'y eut jamais d'asservissement. Notre honneur national et notre respectabilité furent préservés. Et, ce que la génération d'après guerre a trop tendance à oublier: les pertes colossales en vies humaines et les immenses destructions subies par les pays voisins nous furent épargnées. Quelques chapitres sombres de cette époque, par exemple la politique d'asile, ne peuvent changer en rien ce bilan positif.

Hans Senn écrit avec raison: «Si notre pays n'avait pas disposé d'une armée valable durant la seconde guerre mondiale, les puissances voisines eussent été contraintes de combler le vide militaire durant la première phase (1939-40), afin d'y précéder l'adversaire. Dans la deuxième phase (1940-44), les puissances de l'Axe n'auraient eu aucune raison d'épargner à la Suisse une occupation sans combat.» (NZZ, 1-2.2.86.)

La dissuasion à l'âge nucléaire

Mais comment cela continua-t-il après 1945? Le «nouvel état d'agrégation politico-stratégique» (Karl Jaspers) fondamental créé par l'arme atomique a trouvé ses retombées en plusieurs étapes sur la manière suisse de penser la défense.

On rechercha d'abord des possibilités de surmonter militairement même une guerre nucléaire. Les uns voyaient la solution dans une augmentation de la mobilité et de la puissance de feu de nos propres forces armées, les autres dans une amélioration du renforcement du terrain la plus préventive possible. On voulait se soustraire par une protection passive aux coups nucléaires pour continuer ensuite à combattre, en dépit de la menace atomique persistante, par l'«imbrication» avec l'adversaire ou dans les défilés qu'il aurait intérêt à épargner. La foi en de telles possibilités devint le nouveau pilier de la dissuasion conventionnelle à l'âge nucléaire. Ces idées trouvèrent aussi leurs retombées sur la conception de la défense nationale militaire de 1966 et sa doctrine aujourd'hui encore en vigueur de la «défense combinée».

Bien entendu, l'idée d'un propre armement nucléaire s'imposait aussi. Permettrait-il de revaloriser militairement le petit Etat et de le mettre sur pied d'égalité avec une grande puissance nucléaire armée, comme des théoriciens militaires, surtout français, le prétendaient? En tout état de cause, il se trouva une majorité en deux votations, au début des années soixante, pour exprimer qu'il n'était pas question d'adopter une interdiction constitutionnelle des armes atomiques et que l'on devait laisser au Parlement la décision d'en acquérir éventuellement. A cette époque, les armes atomiques furent considérées

comme pouvant constituer des armes défensives valables également pour nous suivant les circonstances, ce qui ne voulait dire en aucune manière que l'on entendait passer au fait.

Au contraire. Lorsque celui qui vous parle esquissa dans un livre, en 1966, le concept d'une dissuasion nucléaire eurostratégique, s'éleva une vaste critique qui fit valoir contre cet écrit un éventail de raisons éthiques, politiques, psychologiques, militaires, techniques, financières et autres. En fait, il devint bientôt clair que la vulnérabilité du potentiel nucléaire d'un petit Etat dépasserait de loin son effet dissuasif, tandis que la perte de son «insignifiance stratégique» eût été inévitable. En cas de conflit, on n'aurait guère pu simplement ignorer une Suisse armée nucléairement; on aurait dû s'en occuper militairement dès le début, un résultat tout autre que celui voulu par nous. Il faut dire que de nouveaux développements, par exemple celui des armes à neutrons, excellent instrument contre les masses de chars, sans dégâts collatéraux particuliers, n'étaient à l'époque pas encore à l'ordre du jour.

C'est ainsi que la possibilité d'un armement atomique suisse est uniquement encore évoquée dans le rapport de 1966 dans le sens que l'on se réserve le droit, en cas de généralisation de la propagation d'armes nucléaires, de réviser notre renoncement provisoire. La voie était libre pour la participation de la Suisse au Traité de non-prolifération de l'an 1969.

En conséquence, le renoncement à un armement atomique relançait à nouveau et vigoureusement la question de notre capacité de défense. Quelle pouvait être encore la valeur d'une armée uniquement conventionnelle entre les blocs militaires dotés nucléairement? Cette question doit nous occuper encore aujourd'hui. On ne peut y répondre que par une analyse soignée de la menace, qui englobe également les développements possibles.

Qu'en est-il de la menace actuelle et future?

En période de détente, lorsque croît à nouveau l'espoir d'une vie commune des peuples en paix, la pensée du maintien de l'indépendance face à l'extérieur, de l'effet de dissuasion et des gestes de menace a une position difficile. La Suisse comme hérisson, comme forteresse, apparaît à beaucoup comme une image anachronique, voire même hostile à la paix. En revanche, l'ouverture vers l'extérieur, la coopération, les relations commerciales, l'échange des idées et des biens sont fort prisés. S'y ajoute la maîtrise collective de dangers transfrontaliers, tels par exemple les dangers écologiques. De nombreux représentants de la jeune génération concentrent leurs efforts essentiellement sur l'augmentation de leur bien-être personnel. Ils voient dans le devoir militaire surtout une restriction à leur propre liberté, et il n'est pas rare qu'ils craignent les

efforts que l'armée mais aussi la protection civile doivent exiger d'eux en vue de la plus grande efficacité possible. L'avertissement de ne pas perdre de vue la possibilité du retour de crises, voire même de conflits ouverts, est écarté par beaucoup comme une prophétie dangereuse, parce que se réalisant d'elle-même. Quiconque se prépare à la défense ne ferait au fond que promouvoir l'esprit belliqueux que l'on devrait pourtant surmonter.

Un tel cheminement de la pensée oublie que la capacité d'auto-affirmation a de tout temps été la seule condition durable de l'indépendance propre. Même l'histoire récente fourmille d'exemples de petits peuples qui firent confiance aux sirènes de la paix et à son amour, et qui, par manque de forces propres, furent les victimes de la politique de puissances étrangères. Pour ces seules dernières décennies et dans le cadre européen, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, le Danemark, la Norvège, la Hollande, la Belgique, la Yougoslavie, l'Albanie et la Grèce ont été les victimes de la violence brute. En partie, ils ont disparu de la carte géographique, en partie ils durent être libérés par de tierces puissances au prix d'efforts militaires inouïs. Une «libération» qui équivalait dans bien des cas à un nouvel assujettissement. Des tentatives de recouvrer la liberté firent faillite également après la seconde guerre mondiale, sous déploiement direct ou

indirect de forces militaires. Ainsi à Berlin-Est (1951), en Hongrie (1956), en Tchécoslovaquie (1968) et en Pologne (1981). Est-il vraiment exclu que des faits pareils se renouvellent à l'avenir?

Nous devrions toutefois exclure deux événements pour les prochaines décennies: la paix mondiale et la fin du monde.

La paix mondiale n'entrera pas en vigueur parce que, d'une part, l'homme n'est pas un être pacifique et, d'autre part, parce que les Etats nationaux ne sont pas prêts, après comme avant, à déléguer leur souveraineté à un gouvernement mondial.

En revanche, une fin du monde déclenchée par l'homme paraît théoriquement possible. Elle serait la conséquence d'une guerre nucléaire déchaînée, avec toutes ses conséquences, jusqu'à l'extinction de toute vie humaine et même de la création. Mais qu'en est-il pratiquement? Elle aussi semble exclue dans la pratique. Aussi longtemps que la dissuasion nucléaire mutuelle des grandes puissances fonctionnera – et elle le fait et le fera longtemps encore, en dépit des indices aujourd'hui décelables d'une possible déstabilisation de l'équilibre stratégique –, une telle guerre ne sera déclenchée d'aucun côté. Les Etats qui disposent des moyens apocalyptiques agissent rationnellement, et ceux qui pourraient réagir irrationnellement n'en disposent pas.

Même un déclenchement involontaire d'une guerre nucléaire, par suite

d'une défaillance technique ou humaine, ne conduirait pas à la fin du monde, car toute une série de sûretés sont de plus en plus intercalées afin de stopper une escalade automatique. On peut tenir pour assuré que tous les protagonistes font tout, de nos jours déjà, pour pouvoir reprendre en main sans délai tout développement fautif. Aussi est-il également erroné de croire que le potentat devenu fou d'une desdites puissances du seuil nucléaire pourrait mettre en marche l holocauste avec sa bombe atomique. Aucune superpuissance ne mettrait en jeu sa propre existence au profit des intérêts mêmes de leurs alliés.

Il en va de façon analogue de l engagement nucléaire tactique, comme il est prévu dans les doctrines de combat de l OTAN et du Pacte de Varsovie, car la possibilité d'escalade jusqu'à l'échange illimité de coups atomiques, avec tous les risques que cela comporterait pour amis et ennemis, représente une entrave efficace même pour les agresseurs potentiels. En cela se situe la raison principale du fait que, malgré toutes les divergences entre les blocs, l'on n'en soit pas arrivé à une guerre depuis plus de quarante ans en Europe.

Malgré tout, cette affirmation doit être tempérée pour deux raisons. Premièrement, les armes nucléaires du théâtre d'opérations sont présentes des deux côtés. L OTAN en a expressément besoin pour compenser son infériorité conventionnelle. Quant au Pacte de Varsovie, il veut pouvoir s'en

servir comme menace afin d'imposer le combat sur ce plan stratégique où il bénéficie de la supériorité. Des offres de désarmement aussi spectaculaires que l'on voudra ne changeront rien à cette situation pendant bien des années, aucun Etat occidental n'étant prêt pour l'heure, malgré une peur largement répandue de l'atome, à renforcer ses forces armées conventionnelles de manière à pouvoir s'en sortir sans le concours de l'épée nucléaire relativement bon marché. Et tant qu'existera cette épée, nous aussi devrons compter avec l'éventualité d'une guerre nucléaire limitée en Europe.

Disons ici, par parenthèse, que le récent Traité de Washington ne change pas fondamentalement les données du problème. Si remarquable soit-il par certains aspects (décision sans précédent de détruire une certaine catégorie de matériels militaires – à savoir, au total, un peu plus de 2700 systèmes d'armes avec 4375 ogives nucléaires –, acceptation réciproque de mesures de contrôle, entente sur la proportionnalité des mesures envisagées au lieu de réductions linéaires), il constitue un retour à la situation du milieu des années septante, caractérisée par l'obligation pour l OTAN de compenser sa relative faiblesse en moyens conventionnels par des engins nucléaires rendant plausible sa doctrine de la réponse graduée. C'est la raison pour laquelle on craint maintenant la supériorité soviétique

en matière de missiles à courte portée.

Deuxièmement, la présence de moyens de combat atomiques n'exclut pas infailliblement la guerre conventionnelle. Plus l'équilibre atomique est stable, plus est pensable un conflit conventionnel en deçà du seuil nucléaire. On devrait craindre un danger croissant de guerre conventionnelle également en cas de création d'une zone dénucléarisée en Europe ou d'élimination, pour l'heure encore purement hypothétique, de toutes les armes atomiques.

Ainsi, nous en arrivons au domaine conventionnel qui, par sa nature, nous intéresse particulièrement, car lui seul comprend l'attaque par voie de terre. En dépit des fréquentes tentatives de la nier, voire de l'inverser dans son contraire, il faut compter avec une nette supériorité du Pacte de Varsovie dans ce secteur. Ses efforts militaires sur un front le plus large possible permettent même de reconnaître, et malgré une rhétorique zélée de désarmement, un potentiel offensif en développement constant. L'Union soviétique dispose en tout cas d'importantes options militaires. Conformément à sa doctrine selon laquelle l'attaque serait la meilleure défense, elle pourrait même, selon les circonstances, se lancer dans une offensive en direction de l'Ouest ou, pour le moins, dans des opérations à but limité. Son potentiel, de nos jours déjà, constitue un instrument de pression efficace sur le plan politico-psychologique. Les

armées n'ont pas forcément besoin de se mettre en marche pour provoquer une modification du rapport stratégique des forces; elles déploient leurs effets dès le moment que l'on manque de l'autre côté de la frontière de volonté de résistance ou de suffisamment de moyens de défense, bref, que manque le contrepoids.

En cas de guerre en Europe avec ces moyens nombreux, la Suisse pourrait aussi se voir impliquée. Ses voies de communication est-ouest et nord-sud continuent de rester intéressantes pour les deux parties. Mais le plus grand danger part de la variante de la menace actuellement la plus vraisemblable, celle de la combinaison d'un conflit et militaire et indirect, avec ses graduations de dosages bien pesés, jusqu'à l'engagement combiné et intégral des moyens correspondants.

L'éventail de la menace, en troisième lieu, se concrétise par toutes les variantes des procédures indirectes. Des théories de Sun Tsu sur les milliers d'actions de guérilla aux prétendus mouvements de libération de l'histoire récente, il ne manque pas d'exemples frappants de cette manière d'agir. D'autres éléments se sont ajoutés de nos jours: le pluralisme d'opinion des démocraties occidentales les rend vulnérables à la propagation rapide de paniques et de mouvements d'hystérie; leurs sociétés ouvertes, leurs structures complexes et le haut degré de leur mécanisation les rendent sensibles, et cela pas seulement en dernier lieu, à l'emploi de la violence ponc-

tuelle ou sectorielle. Le sabotage systématique et le terrorisme international, lequel prend parfois déjà des dimensions stratégiques, peuvent les paralyser.

Point n'est besoin de beaucoup de fantaisie pour se représenter que, sous le signe de désordres politiques, socio-économiques ou écologiques, que nous ne pouvons malheureusement pas exclure dans le futur, un agresseur potentiel pourrait être tenté de provoquer, au moyen de tels facteurs, des conditions favorables pour, par la suite, exploiter militairement les occasions ainsi créées. Il ne manque de toute façon pas d'arsenal de «mesures actives» utilisable à cette fin, de troupes correspondantes dites «à engagement spécial» (Speznaz), de formations aéroportées adéquates, de missiles à longue portée et d'avions de combat. La possibilité existe, de nos jours déjà, de porter par surprise des coups contre l'appareil de conduite civil et militaire et contre des installations vitales de toutes sortes.

Ce bref aperçu des éléments les plus importants de la menace, qui ne seront pas neutralisés par les diverses étapes de désarmement telles qu'elles voudraient bien être entreprises prochainement, montre qu'aussi le petit Etat neutre au cœur de l'Europe est menacé après comme avant sur le plan stratégico-militaire. Quiconque prétend le contraire, et même avance la proposition que la Suisse pourrait renoncer à son instrument de défense, est ou bien naïf, ou bien mal intentionné. Appar-

tiennent à la première catégorie les suiveurs et les nombreux signataires par émotivité de l'initiative d'abolition de l'armée, à la seconde ses promoteurs qui ne parviennent pas à cacher leur but, en dépit de tous leurs discours sur les prétextes «dangers de militarisme helvétique», qui est de «liquider» la Suisse actuelle en s'attaquant à son armée.

Il ne sert de rien non plus de jouer les dangers aujourd'hui oppressants de nature écologique et civile contre la menace militaire et d'agir comme s'il existait plus important que l'indépendance nationale. Nous n'échapperons pas à devoir faire front aux deux avec des moyens appropriés.

La réaction du petit Etat

Mais comment devons-nous réagir dans le domaine stratégique? Existe-t-il après tout des alternatives à la dissuasion esquissée, laquelle est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur un système de défense générale qui fonctionne avec toutes ses composantes et, de par ce fait déjà, ne cesse de réclamer de nouveaux efforts?

Nous venons d'évoquer l'hypothèse d'une renonciation à la défense militaire et d'une «concentration sur une pure politique de paix». Elle décèle une effarante méconnaissance de la situation en matière de politique pratique et une appréciation surfaite de l'effet de modèle des possibilités d'un petit Etat. Comme on le sait, les

guerres ne résultent pas du fait que les pacifiques ne le sont pas assez, mais parce que les violents peuvent toujours à nouveau espérer atteindre par ce moyen les buts de leur politique de puissance, du moment que les forces opposées leur paraissent faibles et que trop souvent manque la volonté de résistance.

La voie de la sécurité collective est tout aussi peu praticable pour nous. Le peuple suisse vient de se prononcer contre de façon claire, quoique sous une forme estompée, lors de la votation sur une adhésion à l'ONU, au début de 1986. Nous nous échaufferrions encore bien moins pour une participation à une alliance militaire. Les avantages que cela pourrait nous procurer seraient infimes; les désavantages, à commencer par ceux de nature politique, seraient considérables. On ne peut pourtant pas éviter de faire le compte de ce qui, des deux côtés de la balance, entrerait en considération. Qu'en dit donc notre politique de sécurité? Là où manque la volonté politique, les conceptions stratégiques sont sans objet. Et, à l'opposé de tous les faux-monnayeurs qui ne cessent de vouloir nous faire valoir une tendance à l'alliance occidentale, il n'y a pratiquement pas une voix raisonnable dans ce pays qui recommande l'abandon de notre neutralité au profit d'une adhésion à l'OTAN. De toute façon, le peuple ne marcherait jamais.

Reste ainsi la voie du maintien indépendant de la propre affirmation de nous-mêmes, sous exploitation de

toutes les chances que nous offre le développement de la situation stratégique et de notre environnement géostratégique, au moyen du concours de tous les éléments civils et militaires appropriés. Ce n'est pas une solution aisée, mais un sentier difficile et rocaillieux, réclamant bien des sacrifices pour être suivi. Car les nouveaux défis qui se présentent exigent impérieusement de nouveaux efforts. Sont requises, au même titre, fantaisie stratégique et solide préparation matérielle.

Dissuasion à l'avenir

Il m'importe d'abord, au cours de la dernière partie de mon exposé, d'énumérer quelques-uns des nombreux atouts particulièrement importants que nous possédons pour préserver notre indépendance et notre liberté le plus possible sans guerre.

Je commence par la condition la plus importante de toutes, la volonté de défense. Certes s'amoncellent ces derniers temps des indices d'après lesquels des forces sont à l'œuvre qui voudraient la saper systématiquement. Nous constatons aussi que de vastes cercles sont influencés par les arguments pacifistes, pour la plupart importés «du dehors», et qui sont synonymes en vérité d'un dangereux défaitisme. Nous devons aussi regretter que bien des médias accordent une place disproportionnée à des adversaires notoires de l'armée et à des

embusqués patentés. Mais tout cela ne peut pas tromper sur le fait que le peuple suisse tient depuis des années, et en gros à 80%, notre armée pour importante et considère, à plus de 90%, la Suisse comme digne d'être défendue. Au reste, ce que nos soldats, et avant tout notre cadre de milice, consentent jour après jour comme prestations à notre défense générale témoigne clairement du fait que, malgré tous les fléchissements occasionnels, la volonté de défense n'a pas subi de percée. Il ne peut exister aucun doute que la grande majorité du peuple se prononcera, également dans les votations à venir, sur les questions pendantes, de façon claire et nette, dans le sens d'une forte défense.

Un autre atout principal de notre dissuasion continue d'être la force de notre terrain. La Suisse dispose pour sa défense d'une configuration idéale en hérisson. Pratiquement partout le long des frontières se trouvent des obstacles naturels que nous avons puissamment aménagés. Même dans le terrain défini comme ouvert aux chars, l'assaillant tomberait coup sur coup sur des ponts détruits, des tunnels et des défilés bien défendus.

D'autre part, nous superposons à ce terrain une forte densité stratégique, comme on la nomme. Il s'agit de la comparaison internationale en nombre de soldats, de chars, d'avions, de canons antichars, etc., par unité de surface. La Suisse se distingue pratiquement sur toute la ligne en bien à très bien. Y ajouterait-on encore, par

exemple, l'infrastructure de l'économie de guerre ou du service de santé, voire même le nombre des places protégées par nombre d'habitants (plus de 85%), la Suisse apparaîtrait comme une sommité isolée. Ce n'est pas pour rien que l'*Economist* publiait récemment: «If that unnamed attacker ever did come, Switzerland would be readier than most countries.»

L'un dans l'autre, la Suisse émet aujourd'hui déjà un impressionnant message dissuasif à tous les chargés de décision et à tous les états-majors généraux du voisinage proche ou lointain. Il signifie que la voie militaire *contournant* la Suisse est plus favorable d'une façon multiple que la voie *au travers* de notre pays.

Les appréciations d'observateurs étrangers, d'attachés de la défense, de journalistes et de spécialistes civils montrent toujours que ce message est largement compris. Une compilation de tels jugements des années quatre-vingt livre une imposante et respectable image. Pourtant, nous ne devons pas nous bercer d'autosatisfaction et de sentiment de sécurité. Nombreux sont aussi les malentendus et les allusions à d'authentiques points faibles, lesquels ne doivent pas nous laisser indifférents. Je voudrais en évoquer certains.

A nouveau, il convient de citer l'influence psychologique, cette fois dans le sens d'un internationalisme diffus et de la provocation dirigée à la panique, laquelle sait se mettre en scène efficacement dans les médias.

Devise: Il en reste toujours quelque chose. Ainsi se répand, de-ci de-là, l'idée difficile à réfuter que notre armée n'a rien à voir dans une guerre atomique généralisée, mais présentée de façon trompeuse, comme s'il s'agissait de la seule forme pensable d'un affrontement guerrier et, de surcroît, inévitablement proche. Il n'est pas fait mention des autres menaces et, par là, il est passé simplement sous silence que cette armée offre une très appréciable protection contre toute une série de dangers infiniment plus probables. Il s'agit d'opposer à ceux qui cherchent à ridiculiser tous nos efforts de défense, par la représentation de l'efficacité effroyable et théoriquement pensable des armes nucléaires, que l'on n'a pas non plus aboli la médecine parce qu'elle manque encore de moyens contre certaines maladies graves.

Deuxièmement, il s'agit d'évoquer la campagne ininterrompue et fallacieuse selon laquelle la Suisse affecterait trop d'argent au domaine militaire. A ce propos, il convient de souligner que nous disposons de l'armée la meilleur marché au monde et que nous devons bien plutôt faire attention à ce que son armement ne tombe pas au-dessous d'un niveau minimal acceptable de qualité. Ce ne sont pas les fusils d'assaut qui constituent la «devise forte de la dissuasion», mais les armes à haut rendement dont font partie les blindés, les avions de combat et les missiles de tous genres. Notre armée forte en effectifs, bien que cela présente de

grands avantages justement dans le climat moderne de la menace, ne peut pas être dotée d'un bout à l'autre des engins les plus récents. Il est d'autant plus important que l'on puisse maintenir un nombre respectable des armes évoquées, auxquelles revient en somme une fonction de colonne vertébrale. La prochaine pierre de touche quant à l'acceptabilité de telles réflexions, lesquelles sont de première importance pour l'effet de dissuasion, sera l'acquisition d'un nouvel avion de combat.

Troisièmement, il s'agit de l'amélioration de notre flexibilité stratégique et opérative. La future évolution de la menace et déjà même le déroulement futur d'une guerre sont si difficiles à prévoir que nous devons nous garder de par trop penser en termes de procédures et de réactions prédéterminées. La démocratie comme l'armée doivent trouver voies et moyens de maîtriser des développements inopinés, par le truchement de mesures rapides et adaptées. Fait partie de cette optique l'utilisation optimale, conforme à la situation du moment et au facteur temps, de tous les instruments de la défense générale. Dans le domaine stratégique, la devise peut s'exprimer par prévoyance stratégique. Dans le domaine militaire, il s'agit d'une mise plus rapide en état de préparation, afin de pouvoir réagir sans délai, au cas où des attaques devraient être déclenchées par surprise, ce qui, de nos jours, est tout à fait plausible. Il est décisif que nous ne

tolérons pas une sclérose de notre pensée de défense mais que, au contraire, nous enregistrons sans interruption ce qui apparaît comme de nouveaux dangers, et que nous réfléchissons à la manière d'y parer.

Remarques finales

Je voudrais, à titre de conclusion, rappeler que la dissuasion, à savoir le maintien d'une capacité de défense bien tangible et crédible, constitue un concept de la prévention de la guerre. Il faut tenir à l'écart, dans la mesure du possible, les crises, la guerre et les catastrophes et, dans le pire des cas, les atténuer dans leurs conséquences. C'est bien là le mieux que l'on puisse dire d'une conception de la défense en cette fin de XX^e siècle.

Mais nous pouvons aussi retenir ici que la stratégie de dissuasion du petit Etat neutre qu'est la Suisse n'est pas simplement de l'égoïsme, qu'elle n'est pas la pure mise à profit de l'équilibre stratégique entre des tiers. Cela serait pourtant tout à fait légitime; mais c'est en même temps un acte de solidarité internationale lorsque nous faisons en sorte qu'aucune guerre ne parte jamais du territoire suisse et qu'aucun voisin ne doive craindre qu'un adversaire puisse lui tomber inopinément dans le flanc à partir de chez nous. Nous disposons de nets témoignages de l'étranger à ce sujet.

Il reste à rappeler que le fait de vouloir prévenir la guerre n'est pas un

concept de protection uniquement passif. En définissant comme tâche stratégique principale «la contribution au maintien de la paix et à la maîtrise des crises», le Conseil fédéral a signifié, en 1973 déjà, qu'il entendait développer la composante efficace à longue portée et à long terme que l'on peut résumer largement par les termes de «bons offices». Ici aussi se laisse mettre en pratique la solidarité internationale, même si l'on ne doit pas se faire d'illusion sur l'influence et la capacité d'aide d'un petit Etat. Toutefois, déjà les petits pas sont précieux.

La dissuasion, nous l'avons vu, peut être détournée par le haut et par le bas. Par le haut, par l'engagement très improbable d'armes de destruction massive et leurs effets indirects, contre lesquels tous les Etats sont finalement impuissants; par le bas, par l'amollissement de la volonté de défense et par d'insupportables formes de la guerre indirecte, lesquelles ne peuvent être affrontées que par d'effectives contre-mesures.

Il reste toutefois un large champ à la dissuasion à proprement parler. L'éventail des dangers, dans lesquels elle trouve sa raison et contre lesquels elle peut être efficace après comme avant, va de la menace au moyen d'armes atomiques tactiques, en passant par la guerre classique, éventuellement même avec engagement de toxiques chimiques, jusqu'aux formes nombreuses de la conduite mixte de conflits. Peu importe avec quelle probabilité de telles attaques ou les

tentatives de chantage correspondantes peuvent se produire, leur seule possibilité justifie les efforts de dissuasion. Et peu importe dans quelle proportion celle-ci est en mesure d'empêcher la calamité des catégories évoquées, ces efforts de dissuasion valent la peine, et pas seulement en dernier lieu, parce que leur effet repose principalement sur les forces réelles de combat et de résistance qui, même lorsque la dissuasion viendrait à ne pas réussir, comportent en elles-mêmes des chances pour la poursuite de l'existence de l'Etat et du peuple.

Demeure pourtant décisive la question de savoir si chaque individu continuera, sans pathos mais aussi sans résistance intime, à rester prêt à apporter sa contribution à la Suisse de demain.

D'autre part, l'effet de dissuasion dépendra, à l'avenir, de façon très essentielle, de la façon dont nous saurons faire face à des courants contraires évoqués et des problèmes soulevés:

– Serons-nous capables de convaincre à l'intérieur et à l'extérieur avec notre stratégie, laquelle connaît non seulement des mesures conservatrices mais aussi, bien davantage, des mesures préventives et assurant la paix?

- Saurons-nous surmonter notre égoïsme national et reporter notre maxime de politique étrangère de solidarité également sur les cas de crise stratégique et de protection de la neutralité?
 - Serons-nous capables de l'effort de continuer de maintenir notre potentiel de défense, si nécessaire au prix de sacrifices, à un niveau inspirant le respect?
 - Sommes-nous prêts à renoncer à toutes demi-mesures et à nous préparer en vue du cas de guerre, comme le but du maintien de notre indépendance l'exige?
 - Trouverons-nous le moyen d'entraver, dans le cadre de la démocratie et de notre système de société libre et pluraliste, les groupes militants, là où ils mettent en danger la continuité de notre Etat, avant qu'ils ne provoquent des dégâts irréversibles?
 - Serons-nous prêts, en définitive et après comme avant, à monter en ligne, dans le pire des cas, pour notre pays et notre Confédération?
- Il n'en est pas demandé moins ni plus, afin de faire une impression durable sur les chargés de décision étrangers et, par là, de continuer à assurer le fonctionnement de la dissuasion à l'avenir.

G. D.